

**Commune de Cézy**  
**Séance du 12 Avril 2024**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Cézy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance, il effectue l'appel des conseillers, et constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : M. HAGHEBAERT Cyril, Mme LEMOINE Christine, M. SCIBOZ Claude, M. LONCHAMP Roland, M. PETIOT Eric (arrive à 20h25), M. VERMET Bruno, Mme LENOTRE-TEXIER Nathalie, Mme Béatrice PERUCHA DOS SANTOS, Mme AMICHAULT Nathalie, M. MOREAU Jean-Patrice,

Absents excusés : Mme LEMETTRE Carole (pouvoir à M. Jean-Patrice MOREAU), (pouvoir à Mme Carole LEMETTRE), M. BERNIER Grégory (pouvoir à Mme AMICHAULT Nathalie), M. LALOYAUX Didier, M. BICHEBOIS Rémi

Secrétaire de séance : Mme Paola MARTINS DE LIMA a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h00.

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 FEVRIER 2024**

Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

**I. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui suit :

- 1) Approbation des comptes de gestion 2023 : Commune – SEA – Régie de Transport
- 2) Approbation des comptes administratifs 2023 : Commune – SEA – Régie de Transport
- 3) Fixation des taux d'imposition
- 4) Budget primitif 2024 : Affectation du Résultat 2023
- 5) Approbation des budgets de l'année 2024 : Commune – SEA – Régie de Transport
- 6) Vote des subventions aux associations
- 7) Réhabilitation du 7 place de l'Eglise : avenant au contrat du maître d'œuvre - plan de financement et demandes de subventions – devis travaux de gros œuvre, terrassement attribution
- 8) Agrandissement de la salle des fêtes : étude de sol
- 9) Contrat d'adressage
- 10) Remboursement des frais de résiliation des contrats des 2 photocopieurs
- 11) CPI de Cézy – renouvellement de la convention avec la Commune de St Aubin s/Yonne
- 12) Ressources Humaines : instauration de l'IFCE et de l'IHTS pour les élections 2024
- 13) DPU
- 14) Informations de Monsieur le Maire
- 15) Questions diverses des conseillers Municipaux.

## II. DELIBERATIONS

### ➤ Approbation des Comptes de Gestion 2023 – Commune – SEA - RT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 des budgets Commune, SEA et Régie de Transport ont été réalisés par le Receveur municipal de Joigny. Il rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces 3 comptes de gestion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve les 2 comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023.

### ➤ Vote des comptes administratifs 2023 – Commune – SEA – RT

M. Le Maire rappelle que les comptes administratifs ne sont pas présentés par le maire. Mme LEMOINE Christine prend la présidence de la réunion et présente les comptes administratifs.

#### Pour le budget communal 2023 :

|   |  | DEPENSES            | RECETTES            |
|---|--|---------------------|---------------------|
| Réalisation de l'exercice (mandats et titres) | section de fonctionnement                            | 816.046,68          | 980.133,17          |
|   | section d'investissement                             | 139.026,72          | 26.925,47           |
| Reports de l'exercice N-1                     | report en section de fonctionnement (002)            | -                   | 235.831,03          |
|   | report en section d'investissement (001)             | -                   | 111.833,87          |
|   |  | =                   | =                   |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b>         |  | <b>955.073,40</b>   | <b>1.354.723,54</b> |
| Restes à réaliser à reporter en N+1           | section de fonctionnement                            | -                   | -                   |
|   | section d'investissement                             | 52.122,00           | 10.324,00           |
|   | <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | <b>52.122,00</b>    | <b>10.324,00</b>    |
| RESULTAT CUMULE                               | section de fonctionnement                            | 816.046,68          | 1.215.964,20        |
|   | section d'investissement                             | 191.148,72          | 149.083,34          |
|   | <b>TOTAL CUMULE</b>                                  | <b>1.007.195,40</b> | <b>1.365.047,54</b> |

#### Pour le budget Service Eau-Assainissement 2023 :

|   |   | DEPENSES          | RECETTES          | SOLDE D'EXECUTION |
|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Réalisation de l'exercice (mandats et titres) | section de fonctionnement                 | 227.724,93        | 207.523,72        | -20.201,21        |
|   | section d'investissement                  | 30.571,49         | 77.525,33         | 46.953,84         |
|   |   | +                 | +                 |                   |
| Reports de l'exercice N-1                     | report en section de fonctionnement (002) | -                 | 25.429,71         |                   |
|   | report en section d'investissement (001)  | -                 | 232.560,33        |                   |
|   |   | +                 | +                 |                   |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b>         |   | <b>258.296,42</b> | <b>543.039,09</b> | <b>284.742,67</b> |

|  |  |                  |   |   |
|--|--|------------------|---|---|
| <b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b> | section de fonctionnement                            | -                | - | - |
|  | section d'investissement                             | 10.998,00        | - | - |
|  | <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | <b>10.998,00</b> | - | - |

|                        |                           |                   |                   |                   |
|------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>RESULTAT CUMULE</b> | section de fonctionnement | 227.724,93        | 232.953,43        | 5.228,50          |
|                        | section d'investissement  | 41.569,49         | 310.085,66        | 268.516,17        |
|                        | <b>TOTAL CUMULE</b>       | <b>269.294,42</b> | <b>543.039,09</b> | <b>273.744,67</b> |

**Pour le budget Régie de Transport 2023 :**

|  |  | DEPENSES         | RECETTES         | SOLDE D'EXECUTION |
|--|--|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Réalisation de l'exercice (mandats et titres)</b> | section de fonctionnement                            | 31.212,68        | 25.015,80        | -6.196,88         |
|  | section d'investissement                             | 11.018,05        | 14.950,00        | 3.931,95          |
|  |  | +                | +                |                   |
| <b>Reports de l'exercice N-1</b>                     | report en section de fonctionnement (002)            | 0                | 12.613,47        |                   |
|  | report en section d'investissement (001)             | 0                | 34.330,78        |                   |
|  |  | =                | =                |                   |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b>                |  | <b>42.230,73</b> | <b>86.910,05</b> | <b>44.679,32</b>  |
| <b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>           | section de fonctionnement                            | 0                | 0                | 0                 |
|  | section d'investissement                             | 0                | 0                | 0                 |
|  | <b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>          |
| <b>RESULTAT CUMULE</b>                               | section d'exploitation                               | 31.212,68        | 37.629,27        | 6.416,59          |
|  | section d'investissement                             | 11.018,05        | 49.280,78        | 38.262,73         |
|  | <b>TOTAL CUMULE</b>                                  | <b>42.230,73</b> | <b>86.910,05</b> | <b>44.679,32</b>  |

Le Conseil Municipal n'ayant pas de questions sur ces trois comptes administratifs, passe successivement au vote et approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2023.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la réunion.

*Arrivée de Monsieur Eric PETIOT à 20 h 25*

➤ **VOTE de la fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024.**

Le Maire propose de reconduire les taux de 2023, à savoir :

Taxe Foncière Bâtie : 40,41% - Taxe foncière non-bâtie : 55,80% - Taxe d'habitation : 12,77 % pour une recette fiscale attendue de 535.138 €.

Monsieur Jean-Patrice MOREAU interroge M. le Maire sur le coefficient correcteur.

Mme MOSER Isabelle, sur demande de M. le Maire, explique que par l'intermédiaire de ce coefficient l'Etat prélève sur les fonds communaux la somme de 49.484 € à l'effet de faire compensation sur les taxes et impôts que d'autres communes de petites tailles ou en difficultés ne peuvent verser dans les caisses de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit les mêmes taux que 2023.

➤ **Affectation du résultat 2023 – Budget primitif 2024 - Commune**

Le Maire rappelle les résultats 2023 sur le budget communal, à savoir pour le fonctionnement 399.917,52 € et l'investissement un besoin de financement de 42.065,38 €.

Il propose d'affecter une part du résultat du fonctionnement pour l'investissement, à hauteur de 42.065,38 € et les 357.852,14 € restant pour la section de fonctionnement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

➤ **Approbation des Budgets primitifs 2024 – Commune – SEA - RT**

Monsieur le Maire présente les 3 budgets prévisionnels de 2024.

M. le Maire précise à l'occasion cette délibération que le prêt du bus est totalement acquitté à ce jour, et le prêt relatif à l'assainissement se termine en fin d'année.

**Pour le budget Communal 2024 :**

La section de fonctionnement s'élève à 1.310.065 € (dépenses et recettes)

La section d'investissement s'élève à 854.140 € (dépenses et recettes)

**Pour le budget Service Eau-Assainissement 2024 :**

La section de fonctionnement s'élève à 265.712 € (dépenses et recettes)

La section d'investissement s'élève à 385.844 € (dépenses et recettes)

**Pour le budget Régie de Transport 2024**

La section de fonctionnement s'élève à 39.517 € (dépenses et recettes)

La section d'investissement s'élève à 53.213 € (dépenses et recettes)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, successivement valide ces propositions.

➤ **Vote des subventions aux associations communales et autres organismes**

Mme LEMOINE a fait la répartition des subventions en sa qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des associations cézicoises.

Mme AMICHAULT signale que l'Association Majo dance figurant 2 fois au tableau.

L'association de Pêche reçoit moins 50 EUR que l'année dernière puisqu'elle a des fonds de trésorerie.

La MAM figurait absente au tableau, Mme LEMOINE l'a ajouté avant le conseil et a proposé de lui attribuer 100 EUR. Elle a souhaité avant toute attribution vérifier sa déclaration d'existence en tant qu'association ce qui a été justifié dans la journée de vendredi.

Total des subventions accordées 8.100 EUR ce qui résulte du total cumulé de 1.950 + 6.150 EUR.

Questions : M. LONCHAMP demande si les sommes sont identiques à celles de l'an dernier. La réponse donnée est positive.

Il est uniquement précisé que l'Association Cézy la Fête avait reçu l'année dernière 200 EUR et que cette année elle reçoit 150 EUR puisque c'était son anniversaire de création.

Vote : unanimité sauf présence de Mme TEXIER qui n'a pas pris part au vote en tant que président de l'association Majo Dance.

➤ **Réhabilitation du 7 place de l'Eglise – Avenant sur contrat de maîtrise d'œuvre.**

Explications données par M. le Maire : honoraires à valider de M. VINCENDON architecte du projet lequel est justifié par le rajout au projet du cabinet d'infirmière.

Ce qui explique l'avenant apporté au contrat initialement consenti audit cabinet.

Question : aucune.

Vote : tout le monde sauf abstentions de Mme AMICHAULT et M. BERNIER

➤ **Réhabilitation de l'immeuble situé 7 place de l'Eglise – plan de financement et demandes de subventions**

Monsieur le Maire précise que suite à l'attribution du marché de réhabilitation de l'immeuble 7 place de l'Eglise, il convient de modifier la délibération en date du 21 novembre 2023.

Le montant estimatif du projet s'établit comme il suit :

|                                    |                   |                       |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| ➤ Marché de travaux                | : 386.680,00 € HT |                       |
| ➤ MO                               | : 36.000,00 € HT  |                       |
| TOTAL                              | 422.680,00 € HT   | soit 507.216,00 € TTC |
| Plan de financement prévisionnel : |                   |                       |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| ➤ DETR 20%                     | 84.536,00 €                                   |
| ➤ Fond Vert (30%)              | 126.804,00 €                                  |
| ➤ Pacte territorial Ambition : | 126.804,00 €                                  |
| ➤ Part communale               | 169.072,00 € (84.536,00 € + 84.536 € tva 20%) |

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord.

➤ **Réhabilitation de l'immeuble situé 7 place de l'Eglise – attribution des lots1-2 et 3.**

Le Maire rappelle que des lots 1, 2 et 12 ont été déclarés infructueux et qu'une nouvelle consultation a été lancée.

Une seule entreprise a déposé une offre pour les 3 lots. Il s'agit de l'entreprise TESTART située à DIGES (89). Son offre se décompose comme suit :

- Démolition / curage : 18.804,18 € soit 22.564,02 € TTC
- Terrassement /VRD/Gros œuvre / aménagement extérieur : 95.051,70 € HT soit 114.062,04 € TTC
- Aménagements paysagers : 5.537,50 € HT soit 6.645,00 € TTC

Il est précisé par M. le MAIRE à Monsieur MOREAU que l'entreprise TESTART est moitié moins cher que le budget initialement prévu pour son lot.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide que la partie d'aménagements paysagers sera réalisée en régie et propose de faire participer les enfants de l'école à titre pédagogique (plantation d'arbustes...) et accepte de devis proposé pour le reste des travaux.

➤ **Agrandissement de la Salle des Fêtes – étude de sol.**

M. le Maire propose de retenir ICSEO pour 3.108 EUR pour la réalisation de l'Etude de sol car devis le moins onéreux.

Mme DOS SANTOS, M. MOREAU représentant également Mme LEMETTRE et M. PETIOT ont proposé de faire travailler GEOTEC s'agissant d'une entreprise de l'Yonne.

Madame AMICHAULT précise qu'il s'agit tout de même de fonds publics et qu'elle préfère s'aligner sur l'opinion de M. le MAIRE qui a suggéré le devis le moins onéreux.

Mme MARTINS explique pourquoi une étude des sols a été requise, son principe et la responsabilité y attachée pour l'entreprise qui réalise ce dernier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient l'entreprise ICSEO.

➤ **Contrat d'adressage proposé par La Poste**

M. le Maire apporte les précisions suivantes préalables :

- La poste a été la seule à se présenter pour effectuer l'adressage.
- Le coût annoncé est un forfait calculé en fonction du nombre d'habitants communaux.

M. SCIBOZ précise qu'il a lui-même effectué une formation pour pouvoir effectuer une pareille démarche. Il a signalé qu'il fallait effectuer 5 séances d'une heure chacune et que cela reste tout de même assez technique et qu'il n'a pas réussi à acquérir des notions suffisamment claires.

Il précise également qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, M. le Maire est considéré comme responsable si à cause d'un mauvais adressage la vie d'un de ses administrés est mise en danger si une ambulance ou les pompiers ne localisent pas sa résidence.

Mme AMICHAULT : attire l'attention sur les difficultés de distribution de colis sur le Hameau de THEMES. Confusions de numéros et adresses qui provoquent des pertes de colis et de nombreuses erreurs de distribution.

Il semble que le hameau de THEMES ne soit pas répertorié et qui conviendrait de saisir l'occasion de cet adressage pour y procéder.

De même, il est signalé qu'il existe deux rues du Pressoir dans la Commune (Hameau de THEMES + CEZY), M. SCIBOZ propose une re-nomination de ces 2 rues.

M. MOREAU demande quelle sera la procédure. M Le Maire explique qu'une matrice cadastrale a été envoyée à la Poste en dématérialisation, et une personne de La Poste travaillera dessus à distance et fera le point avec M. le Maire par étape.

M. le Maire précise qu'il se tiendra volontiers à leur disposition compte tenu de leur réceptivité à sa demande.

M. LONCHAMP demande s'ils seront responsables en cas d'erreur d'adressage ce à quoi il est répondu par la négative par M. le Maire.

M. le Maire précise que le numéro doit être affiché à l'entrée de chaque propriété conformément à la réglementation.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité donne son accord.

➤ **Remboursement des frais de résiliation des contrats des deux photocopieurs.**

Le Maire demande à Mme MOSER, Secrétaire Générale, d'apporter des précisions.

Précisions apportées par Mme MOSER :

Le remboursement ne sera pas de 849,59 € comme initialement annoncé mais de 1.300 € puisqu'un remboursement est fait par KONICA et vient s'y ajouter le remboursement de la location de matériel faite auprès de BNP PARIBAS filiale leasing.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord.

➤ **CPI de Cézy – renouvellement de la convention avec la commune de St Aubin s/Yonne.**

M. le Maire précise que cette convention est votée chaque année.

Pas de question.

M. MOREAU en tant que chef de corps ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention.

➤ **Elections 2024 : instauration de l'IFCE et l'IHTS pour élections.**

Mme MOSER secrétaire de Mairie sort de la salle du Conseil s'agissant d'une résolution la concernant.

M. le Maire explique qu'effectivement dans certaines communes il n'y pas d'attribution de prime en période électorale. Les heures supplémentaires sont récupérables en congés.

M. le Maire propose de reconduire cette pratique entérinée par les précédentes mandatures.

Pas de question.

Monsieur LONCHAMP est contre.

Le reste des conseillers a voté pour.

### III. DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a pris dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal depuis la réunion du 27 février 2024.

Il s'agit des déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain), au terme desquelles il n'a pas fait valoir son droit sur les biens suivants :

- Parcelle AI 326 – 3 Petite Rue
- Parcelle AI 147 - 157 – 2 et 3 rue Javiot

### IV. INFORMATIONS DU MAIRE

- Au moulin : Un voisin fait des travaux et il s'appuie sur le mur mitoyen. M. le Maire annonce qu'il y aura lieu de faire réparer le mur du moulin. Il va solliciter des devis. M. SCIBOZ suggère de solliciter « Le Petit Patrimoine » et l'Agence de l'eau pour obtenir des subventions.
- Le Préau de l'Ecole de THEMES : des tuiles sont tombées et il va faire effectuer des devis.
- Chemin Fort l'Epine à Vauguillain à goudronner : Il suggère l'intervention de BANSART devis de 6.000 EUR (2 couches seront appliquées + enduit...)
- Depuis plus d'un an la commune est démarchée par des opérateurs pour l'installation d'une nouvelle antenne. Notamment BOUYGUES. Il semble qu'il puisse se raccorder à l'antenne existante d'Orange en la réhaussant.
- M le Maire a l'intention de solliciter la Société Albingre pour une intervention a la mairie dans la salle du photocopieur où de nombreux fils électriques et informatiques sont apparents.
- M.le Maire souhaite que nous notions la prochaine date du conseil soit le 21/05 pour prendre position suite à l'expiration des délais relatifs à la clôture de l'enquête publique menée pour les éoliennes sur la Commune de la Celle Saint Cyr.

### V. QUESTIONS DIVERSES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Claude SCIBOZ : La CCJ organise du 22 au 29 mai la semaine de la biodiversité avec des manifestations diverses ; randonnées, forums ; expositions et visites des jardins.

Paola MARTINS DE LIMA : RAS

Béatrice PERUCHA : elle s'interroge sur les heures d'éclairage public en particulier sur le Hameau de THEMES. Elle pense que l'éclairage est stoppé tôt. M.SCIBOZ précise que la Commune de BEON n'éclaire pas ses rues pour des économies d'énergie. A cette occasion Mme TEXIER précise qu'à la fête de la plage il est dangereux de rentrer sans éclairage bien que nos portables soient équipés de lumière.

Bruno VERMET : RAS

Nathalie LENOTRE-TEXIER : Elle ne sera pas là le 9 juin pour les élections européennes.

Jean-Patrice MOREAU : sa voisine lui a demandé si le raccordement au tout à l'égout a été fait et il lui a été répondu que oui par M le Maire.

Monsieur RODON Christophe lui a signalé que le grillage de sa propriété n'a pas été réparé alors que des arbres de la commune sont tombés sur celui-ci. Monsieur le Maire déclare en prendre bonne note. Il signale qu'une nouvelle tranchée a été faite au Golo dans le champ d'un agriculteur. Quant sera-t-elle rebouchée.

Il attire l'attention sur les opérations d'adressage et souhaiterait que le numéro soit validé par les propriétaires.

Roland LONCHAMP : Il souhaite que les dates de cérémonies soient communiquées. Il précise que M. Christian CHEREAU qui ramasse les déchets dans la Commune s'est plaint des mégots jetés par les boulistes. M le Maire propose de mettre des cendriers.

Le city stade sera-t-il inauguré... M le Maire pense que maintenant il est trop tard.

Les réparations ont-elles été faites : M le Maire lui précise que oui sauf au sol car c'est moins grave que prévu.

A cette occasion, M le Maire précise qu'il y a une réunion de prévue pour le centre de loisirs avec la Commune de St Julien du Sault et qu'une solution devrait pouvoir être apportée aux parents pour cette année.

Nathalie AMICHAULT : Elle évoque le réaménagement du square avec la cabane à livre. Elle souhaiterait que nous organisions un pique-nique citoyen le 14 juillet mais il semble que Cézy en fête organise une manifestation ce même jour. Autre date à prévoir.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

## LISTE DES DELIBERATIONS

| Référence | Titre  |
|-----------|--|
| 2024-12   | Approbation du Compte de Gestion 2023 - COMMUNE  |
| 2024-13   | Approbation du Compte de Gestion 2023 - SEA  |
| 2024-14   | Approbation du Compte de Gestion 2023 – Régie de Transport   |
| 2024-15   | Vote du Compte Administratif 2023 - Commune  |
| 2024-16   | Vote du Compte Administratif 2023 - SEA  |
| 2024-17   | Vote du Compte Administratif 2023 – RT   |
| 2024-18   | Vote de la fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024                     |
| 2024-19   | Affectation du résultat 2023 – Budget primitif 2024 Commune  |
| 2024-20   | Approbation du Budget primitif 2024 Commune  |
| 2024-21   | Approbation du Budget primitif 2024 SEA  |
| 2024-22   | Approbation du Budget primitif 2024 RT   |
| 2024-23   | Vote des subventions aux associations communales et autres organismes                                      |
| 2024-24   | Réhabilitation du 7 Place de l'Eglise – Avenant sur contrat de maîtrise d'œuvre                            |
| 2024-25   | Réhabilitation de l'immeuble situé au 7 Place de l'Eglise – plan de financement et demandes de subventions |
| 2024-26   | Réhabilitation de l'immeuble situé au 7 Place de l'Eglise – attribution des lots 1-2 et 12                 |
| 2024-27   | Agrandissement de la Salle des Fêtes – étude de sol  |
| 2024-28   | Contrat d'adressage proposé par La Poste   |
| 2024-29   | Remboursement des frais de résiliation des contrats des deux photocopieurs                                 |
| 2024-30   | CPI de Cézy – renouvellement de la convention avec la Commune de St Aubin s/Yonne                          |
| 2024-31   | Elections 2024 – instauration de l'IFCE et l'IHTS pour élections   |